

D E C R E T n° 41.118 /PR/MAE
portant nomination du Premier
Conseiller à l'Ambassade du Dahomey
à B O N N

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR rapport du Ministre des Affaires Etrangères,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964
- VU la loi 59-21/ALD du 31-8-1959 portant statut général de la Fonction Publique
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes modificatifs subséquents
- VU le décret n° 62-86/PR-MFPT du 26 Février 1962 portant statut particulier des corps appartenant au cadre des Personnels diplomatiques et Consulaires ;
- VU le décret n° 80/PR/MFPT/DP du 21-2-62 portant nomination de M. Faustin GBAGUIDI en qualité de Secrétaire des Affaires Etrangères ;
- LE Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Monsieur Faustin GBAGUIDI, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1ère classe est nommé à l'Ambassade du Dahomey à Bonn pour y exercer les fonctions de Conseiller de 1ère classe (ou Premier Conseiller)

ARTICLE 2.- Dans l'exercice de ses fonctions et jusqu'à intervention de nouvelles dispositions sur les avantages pécuniaires et matériels des personnels des corps diplomatiques et consulaires, Monsieur Faustin GBAGUIDI percevra les allocations suivantes :

- Traitement indiciaire attaché à son grade réel
- Indemnité de résidence sur la base de 330.000 CFA par an (Taux du 1er Conseiller)
- Supplément familial par enfant sur la base de 2 % du ~~total-cumulé~~ du traitement indiciaire et de l'indemnité de résidence, tels qu'ils sont définis dans le présent article, non exclusif de la prestation familiale au taux mensuel de 2.500 Fr par enfant.

ARTICLE 3.- Les éléments de rémunération visés à l'article 2 seront multiplié par un index de correction égal à 1,2

ARTICLE 4 - Le présent décret qui prendra effet pour compter du jour de la prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de BONN, sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 12 Mars 1964
Pour le Président de la République absent,
le Vice-Président de la République,

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil des Ministres,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Pour le Ministre des Affaires Etrangères
absent, le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

A. ADANDE

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales,

F. APLOGAN

Th. PAOLETTI

Ampliatiions :

PR	2
PC	5
MAE	10
MFAEP	2
MFPTAS	2
CF	2
DGF	4
Trésor	2
DC	2
DI	2
SGG	4
Intéressé	1
JORD	1